

PROPOSITIONS DU BURUNDI SUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA MISE EN APPLICATION DE LA DECISION 23/CP.18 D'UNFCCC.

INTRODUCTION.

1. Le Burundi a ratifié la convention la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto (CCNUCC, PK) en 1997. Depuis lors, il a entrepris sa mise en œuvre marquée par l'élaboration de quatre documents qui servent d'orientation stratégique et opérationnelle aux politiques, programmes et projets de développement. Il s'agit de : la Communication Nationale Initiale (CNI de 2001), Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA de 2007), Manuel de Formation/Sensibilisation sur le Changement Climatique de 2009, Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique (SCNCC de 2009), le processus de la Troisième Communication étant en cours la Politique Nationale sur les Changements Climatiques au Burundi, la stratégie nationale sur le changement climatique et son Plan d'Action. En plus de ces outils, d'autres atouts appréciables sont disponibles pour faire face aux changements climatiques.
 2. En effet:
 - Sur le plan légal : un minimum de 30% de la représentation de la femme est notifié dans la Constitution de la République du Burundi. Des documents de Politique Nationale sur le genre et le changement climatique, leurs stratégies et Plans d'Actions de leur mise en application ont été adoptés (PNCC, SNCC, PACC, PNG et son PANG);
 - Sur le plan institutionnel, il existe des ministères en charge du genre et du changement climatique ;
 - Partenariat : le Burundi travaille avec les Nations Unies, les Organisations de la Société Civile, les ONGs et les PTF ;Cadre de référence : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Vision Burundi 2025, Cadre Stratégique de Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté 2^{ème} génération (CSLP II) ;
 - Cadre de mise en œuvre : Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC).
 - 3 En dépit de ces atouts, l'analyse nationale de la situation des changements climatiques au Burundi a permis de constater que les effets de ces derniers sont différemment ressentis par les catégories sociales mais sont plus épineux chez les groupes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, hommes, personnes âgées, handicapés, Batwa, etc).
- Bien que certaines actions aient été réalisées et d'autres en cours, elles ne tiennent pas suffisamment compte de la dimension genre

Tableau de problèmes et solutions

N ^o	PROBLEMES IDENTIFIES	SOLUTIONS
1.	Les organisateurs ne tiennent pas compte du genre lors des invitations.	Encourager les pays à faire participer les femmes à travers la notification.
2.	Ignorance du contenu de la convention par la communauté.	Traduire le document de la convention en langue nationale et en faire la vulgarisation à tous les niveaux.
3.	Faible sensibilisation des femmes et des hommes sur les questions relatives à la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques.	Communiquer et disséminer l'information sur le processus de négociation de l'UNFCCC.
4.	Faibles capacités des femmes en techniques de négociation et absence d'une banque de données sur les personnes ressources.	Renforcer les capacités des femmes en techniques de négociation spécifiquement sur le climat et constituer une banque de données des personnes ressources.
5.	Faible participation des femmes aux négociations.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la parité hommes-femmes dans la désignation des membres de la délégation du pays ; • Encourager les partenaires au développement et les Parties à prendre en charge les participants aux négociations ; • Impliquer le Forum National des Femmes dans le processus de négociations.
6.	Faible représentativité des femmes aux comités de la convention et du protocole de Kyoto.	Encourager, préparer et appuyer les candidatures féminines à l'entrée dans les organes de la convention et du protocole de Kyoto.
7.	Faible intégration des questions liées au changement climatique dans les programmes et projets des organisations de la société civile et du secteur privé.	Sensibiliser les organisations de la société civile et du secteur privé à intégrer les questions liées au changement climatique dans leurs programmes et projets.
8.	Faible appui financier à la participation aux négociations sur la convention relative au changement climatique par les décideurs.	Sensibiliser les décideurs nationaux à la création d'une ligne budgétaire destinée au financement de la participation accrue aux négociations.
9.	Manque de données statistiques actualisées sur la vulnérabilité des femmes et des hommes face au changement climatique.	Mener une étude statistique sur la vulnérabilité des femmes, constituer une base de données et l'alimenter régulièrement.
10.	Faible collaboration et coordination des activités relatives à la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique entre les intervenants.	Mettre en place et appuyer un cadre d'échange, de suivi-évaluation des activités relatives au changement climatique tenant compte de l'intégration de la dimension genre.